



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

Bureau du Cabinet et du Développement Territorial

Istres, le 3 avril 2013



Dossier suivi par Isabelle MONNIER

Tél. : 04 42 86 57 22

Courriel : isabelle.monnier@bouches-du-rhone.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par courrier électronique du 15 février 2013, vous avez appelé mon attention sur l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques de Lavéra.

Tout d'abord je ne peux que regretter votre point de vue sur la concertation menée autour du PPRT de la Raffinerie de Provence de TOTAL Raffinage France.

En effet, ce PPRT a été l'occasion de nombreuses réunions de concertation et de nombreux échanges d'informations. Les services de l'Etat ont répondu systématiquement aux nombreuses sollicitations et expliqué clairement le cadre d'action et la position de l'Etat. Ce cadre est comme vous le savez contraint de par les textes législatifs et réglementaires que les services de l'Etat ont pour rôle d'appliquer et de faire appliquer.

Dans la mesure des moyens dont disposent les services instructeurs, j'estime que la concertation menée jusqu'à présent autour des PPRT de mon arrondissement a été conduite de façon satisfaisante et à la hauteur des objectifs de la loi.

Concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques de Lavéra, celui-ci devrait être prescrit prochainement. Il concerne 11 établissements classés SEVESO seuil haut, à savoir : NAPHTACHIMIE, KEM ONE, INEOS CHEMICAL LAVERA, PETROINEOS, LBC, GAZECHM, PRIMAGAZ, GEOGAZ, Dépôt TOTAL Raffinage France, OXOCHIMIE, HUNTSMAN.

J'entends bien vos arguments concernant le PPRT de Lavéra qui est parmi les PPRT les plus complexes du territoire national, du fait du nombre d'établissements et de personnes impactées. Aussi, les services instructeurs forts de l'expérience acquise sur les premiers PPRT et des moyens disponibles, ont la mission de mener une concertation adaptée à l'envergure de ce plan.

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre implication dans celle-ci, à travers la création de l'ARPIL.

Vous serez, comme le collectif PPRT 13 et les autres associations de riverains de la région, un relais d'informations capital auprès des populations concernées.